



Le Larochemois en bref



ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

21 mai à 19h00

Le conseil municipal invite toute la population à assister à l'assemblée publique d'information concernant le dossier du 8^e rang qui se tiendra jeudi le 21 mai à 19h00 au gymnase de l'école. Bienvenue à tous

Distribution d'arbres



Chêne rouge



Pin blanc



Érable à sucre

Du mardi 19 au vendredi 22 mai 2015 se tiendra une distribution de jeunes plants d'arbres à la population entre 13h30 et 16h00 au bureau municipal. Des feuillus et des résineux seront disponibles. Les quantités sont toutefois limitées à trois plants par personne.



L'ESTRIE MET SES CULOTTES ! FÊTE SON 18^e ANNIVERSAIRE

Vous avez jusqu'au 14 mai pour apporter vos vêtements à récupérer au bureau municipal.

Lorsque le bureau est fermé déposez vos sacs et boîtes bien fermés devant porte du garage.

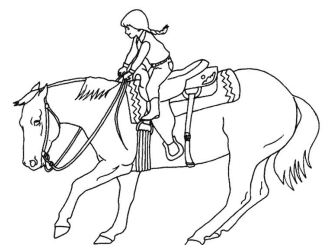
Randonnée à cheval 7^e édition

Quand : 30 mai 2015

Où : Les Écuries Anastasia de Sainte-Anne-de-la-Rochelle

Trajet : de 10 à 35 km

Réservation et informations : Mme Ginette Messier au 450-539-1093



FÊTE DE LA PÊCHE

Dimanche le 07 juin 2015



L'ASSOCIATION DE CHASSE, DE PÊCHE ET DE PLEIN AIR DE STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE INC. vous invite à venir pêcher dimanche le 07 juin entre 9h et 15h au 441 Principale Ouest dans le cadre de la « FÊTE DE LA PÊCHE ».

Cette journée est gratuite pour tous et le permis de pêche n'est pas obligatoire. Vous pouvez apporter votre lunch et vos chaises pour une journée en famille. Cantine sur place à prix modiques.

Il y aura un prix pour la truite la plus longue et pour la plus petite.

La municipalité et le Centre des loisirs Notre-Dame-des-Érables sont fiers de s'associer à l'ACP pour vous offrir cette journée. Nous vous attendons en grand nombre.



FEUX EN PLEIN AIR



Il est strictement interdit de faire des feux à ciel ouvert jusqu'à nouvel ordre

Pour plus d'information visitez le site de SOPFEU www.sopfeu.qc.ca

FEUX DE JOIE, FEUX D'ARTIFICE, BRÛLAGE DE BRANCHES (grand nettoyage)

Un permis de brûlage est nécessaire – offert gratuitement – signature obligatoire

Aucun permis n'est émis si l'indice d'inflammabilité est ÉLEVÉ.

Pour connaître l'indice d'inflammabilité pour l'Estrie, vous pouvez consulter le site de SOPFEU www.sopfeu.qc.ca

Les petits feux de cuisson ou dans des foyers aménagés ne requièrent pas de permis, réf. : article 47 et 48

Article 47 Foyer extérieur préfabriqué

Les feux en plein air contenus dans un foyer extérieur préfabriqué, vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale, qui possède une barrière physique de dimension maximale à vingt-sept (27) pieds cubes avec un fond empierré et non attenant à un bâtiment, qui respecte les normes d'installation prévues à l'article suivant et que la fumée n'incommoder pas les voisins sont autorisés et aucun permis n'est requis.

Article 48 Normes d'installation

L'installation d'un foyer cité à l'article précédent doit respecter les distances minimales suivantes afin d'être conforme :

- 1) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment principal;
- 2) 4 mètres (13 pieds) d'un bâtiment accessoire;
- 3) 3 mètres (10 pieds) d'une ligne de terrain;
- 4) 3 mètres (10 pieds) d'un tronc d'arbre, d'un arbuste, d'une haie;
- 5) foyer artisanal autorisé seulement sur la terre ferme.

Une demande de permis de brûlage est disponible sur le site internet de la municipalité

steannedelarochele.ca/centre-des-documents/demande-de-permis

Rappel Rappel Rappel Rappel Rappel



VENTES DE GARAGES

Avec le beau temps arrive la saison des ventes de garage.

Les permis sont gratuits vous devez le demander au bureau